Image not found or type unknown

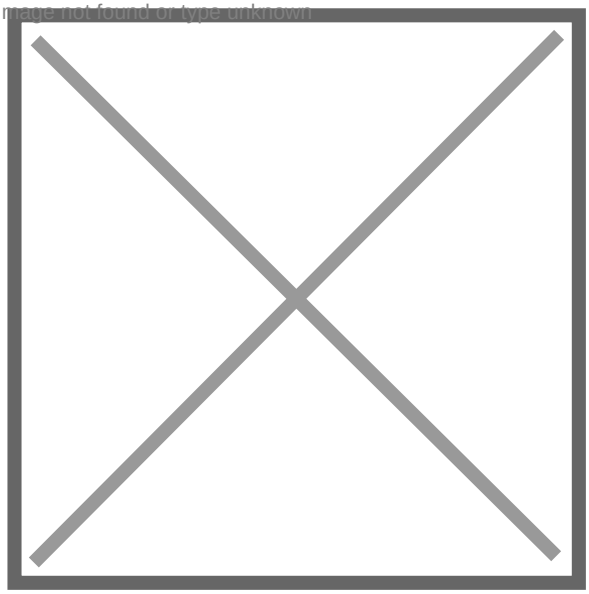

Statut Présidente Association et prestataire

Par **Ju Rochelle**, le **03/08/2022** à **12:12**

Bonjour,

Je suis actuellement présidente d'une association de victimes de violences conjugales , je suis également formatrice indépendante , j'ai crée une formation que je souhaiterai animer pour le compte de l'asso (je facturerai mes prestations à l'association) . Est ce dangereux? ai-je le droit? Quelle stratégie dois-je adopter? Je peux démissionner de mon poste de présidente mais je souhaite continuer à la représenter et à la porter (puis-je être directrice bénévole?)... Help !!!!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés